

## **ORDRE DU JOUR CHARGÉ**

Le Conseil Municipal s'est réuni en session ordinaire pour traiter un ordre du jour chargé : 37 questions.

Il a adopté les comptes de gestion, les comptes administratifs 2019 (5) et a procédé au vote des 5 budgets primitifs pour 2020.

Le budget Commune s'élève à 779 702 €, en fonctionnement et à 295 285 € en investissement.

Le budget Assainissement s'élève au total à 393 364 €.

Le Pôle Multi Services à 1 808 069 €.

Les taux d'imposition Taxe Foncière bâti et non bâti restent inchangés, seuls taux soumis au vote cette année.

Les logements construits dans le cadre du PMS seront cédés à Allier Habitat.

Les investissements Commune concernent des travaux pour les réseaux d'eaux pluviales, de la voirie, du matériel pour les écoles, des aménagements au cimetière, de la signalisation, l'acquisition d'un mini tracteur, le financement d'une étude pour des travaux à l'église, ainsi que des interventions sur les bâtiments communaux..

Le Conseil Municipal a par ailleurs modifié le règlement intérieur de l'Accueil de Loisirs et du Restaurant Scolaire, pour mettre en place une préinscription obligatoire afin d'éviter le gaspillage alimentaire, et prévoir les effectifs en personnel à temps.

Les frais de scolarité ont été fixés pour la rentrée, pour les enfants hors commune.

L'assemblée a également procédé à des désignations pour la commission municipale des impôts directs, les délégués à EPF Auvergne et à la Vie sociale de l'EHPAD.

Le Maire et les adjoints ont informé l'assemblée de l'annulation des festivités du 13 juillet et du festival sous les étoiles.

Les élections à la Communauté de Communes Entr'Allier Besbre et Loire auront lieu le 15 juillet 2020.

Les élections sénatoriales auront lieu le 27 septembre. Le Conseil Municipal devra désigner les délégués le 10 juillet 2020.